

SÉJOUR JEUNES

SKI

À DESTINATION
DES COLLÉGIENS

24 PLACES
7 JOURS
ET 6 NUITS

Séjour Ski du
dimanche 22 au 28 février 2026

Organisé par la Communauté
de Communes Sauldre et Sologne



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne organise un séjour au ski du 22 au 28 février à Izeste (Pyrénées Atlantiques). Le ski se pratiquera à la station de ski de Gourette.

À DESTINATION DES COLLÉGIENS - 24 PLACES DISPONIBLES

Un séjour de 7 jours et 6 nuits durant lequel les jeunes pourront découvrir les joies du ski.

Organisation :

La Communauté de communes met à disposition une équipe d'animation pour l'accompagnement des jeunes (1 directeur et 3 animateurs). Elle est responsable de l'organisation du séjour et de l'inscription des participants.

Tarif : 400 €

Comportant :

- L'hébergement et les repas (prévoir le pique-nique pour le premier jour)
- L'encadrement
- L'ensemble des activités sur place
- La location du matériel
- 2 heures de cours de ski (ESF) par jour
- Le forfait de remontées mécaniques

Paiement en 3 fois :

Un titre de paiement de 150€ sera envoyé par le Trésor Public en décembre, un autre de 150 € en janvier 2026 et un dernier de 100 € en février. Possibilité de régler les titres avec des chèques vacances.

Inscription :

L'inscription se fait par l'envoi du dossier complet* par mail à : responsable.jeunesse@aubigny-sur-nere.fr à partir du 3/12 à 7h, et jusqu'au 10/12 inclus.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets dans la boîte mail.

Les enfants ayant déjà participé à un séjour ski intercommunal ne seront pas prioritaires. Ils pourront s'inscrire (c'est-à-dire envoyer leur dossier par mail), mais leur inscription ne sera validée que s'il reste des places disponibles à la date de clôture des inscriptions.

Attention, le séjour est réservé aux jeunes dont la résidence se situe sur le territoire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

***DOCUMENTS NÉCESSAIRES:**

POUR VALIDER LE DOSSIER

- Fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la CDC (www.sauldre-sologne.fr) complétée et signée
- Copies des pages de vaccination du carnet de santé
- L'attestation d'assurance extra-scolaire 2025-2026
- L'attestation CPAM ou autre régime (RSI, MGEN, etc.) de moins d'un an
- L'attestation de mutuelle en cours de validité



CONTACT :

Bertrand Levet, Responsable du séjour jeunes
06 33 02 25 01 - responsable.jeunesse@aubigny-sur-nere.fr